TD 3 — Étude de cas : pratique et éthique

Cas F – Des entretiens d'acteurs du littoral (scénario fictif)

Scénario. Une chargée d'études a réalisé quinze entretiens avec des acteurs du littoral (élus, pêcheurs, professionnels du tourisme). Elle dépose les transcriptions complètes, avec noms et opinions, dans un assistant en ligne pour en tirer une synthèse. Les personnes interrogées avaient accepté l'enregistrement « pour l'étude », sans plus de précision.

Repères. Le RGPD impose notamment une finalité précise, la minimisation des données, et protège les opinions. Les conditions d'utilisation d'un outil en ligne précisent s'il conserve ou réutilise les conversations : il faut les lire avant tout dépôt.

Questions propres au cas. Qu'aurait-il fallu faire **avant** de déposer les textes (consentement, anonymisation, choix de l'outil) ? Existe-t-il des alternatives (outil local, synthèse manuelle d'extraits anonymisés) ? Que déclareriez-vous à l'organisme commanditaire ?

Sources. CNIL, le règlement général sur la protection des données. Conditions d'utilisation de l'outil employé.

Consignes, repères et exercices : voir la fiche du TD 3. Le règlement (UE) 2024/1689 (article 50) est consultable sur EUR-Lex.

Ce document est distribué selon les termes de la licence **Creative Commons BY-ND 4.0**. Vous pouvez trouver le texte de la licence à l'adresse suivante : https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/

Il utilise la police **Atkinson Hyperlegible Next** (Braille Institute of America, Inc.) afin d'améliorer la lisibilité.

ASSISTÉ PAR L'IA